et retour, 1 fr.; Cassis-Bandol, aller et retour, 1 fr. 50; La Ciotat-Bandol, aller et retour, 1 fr. Il sera délivré des tickets de 50 centimes pour les traversées de Cassis à La Ciotat et de La Ciotat à Bandol et vice-versa pour des parcours simples.

DANS LES ENVIRONS

SALON. — Dimanche, *La Fille de Roland*. Lundi, meeting automobile de Provence.
AUBAGNE. — Dimanche, jeux divers et concours, bal. Lundi, jeux divers et courses de bicyclettes.
LA CIOTAT. — Dimanche, bataille de fleurs. Dimanche et lundi, régates.
AVIGNON. — Grandes fêtes pendant les deux jours avec courses de taureaux.
MARIGNANE. — Les 14 et 15, courses de bicyclettes, jeux, concours divers, bal.
TOULON. — Dimanche, au Parc des Princes, grande réunion cycliste. Dimanche et lundi, fêtes nautiques.

ENCORE UN ÉVADÉ DU BAGNE !

La liste des évadés de la Guyane continue de s'allonger d'inquiétante façon. Et cela peut continuer si des mesures énergiques ne sont prises à bref délai.

Nous avons appris hier, en effet, qu'un relégué, condamné il y a dix-huit mois à peine pour vol qualifié aux environs de la Plaine, avait informé divers témoins du procès de son évasion, ajoutant : « Je suis moins loin que tu ne crois ! »

Il s'agit du nommé De Renzis, originaire de Nice, où il fut maintes fois condamné pour vol. C'était la huitième ou neuvième fois que la justice s'occupait de lui, quand il fut condamné à la peine de la relégation.

On remarquera que cet évadé ne manque pas d'un certain « culot ». Aussi, les commerçants dont nous parlons se sont-ils empressés d'aviser le commissaire de police du quartier, qui a pu goûter la saveur toute spéciale des correspondances de ce chevalier de la cambriole.

Mais il y a loin de l'acte à la menace. Et certainement la peur, qui est le commencement de la sagesse chez les plus notoires malfaiteurs, incitera De Renzis, comme les autres, à ne pas trop éveiller l'attention de la police. — E. L.

Les Fêtes de Salon

LA COMEDIE FRANÇAISE

Depuis hier samedi, les trains venant des directions de Marseille et de Cavaillon amènent déjà à Salon un bon nombre d'étrangers. Que sera-ce donc ce matin dimanche, si le temps continue à être aussi beau que tous ces jours-ci ?

Tous les artistes devant participer à la représentation de la *Fille de Roland* sont arrivés dans la matinée.

L'après-midi, à 4 heures, a eu lieu une répétition d'ensemble sous la direction de l'intelligent impresario M. Baduel. Le dernier coup de main est donné. C'est dire que l'œuvre de M. A. Bornier est appelée à avoir dans l'après-midi un triomphal succès.

LE MEETING DE PROVENCE

De nombreux engagements sont parvenus et les deux journées sportives seront suivies avec grand intérêt par un nombreux public.

A l'issue de la course de côte d'aujourd'hui dimanche, un banquet aura lieu ce soir, à 7 heures 30, au Grand-Hôtel. Ce banquet comprendra les membres de l'Auto-Club, organisateurs du meeting, les coureurs ainsi que les artistes de la Comédie-Française. — E. STEPHAN.

Electrocuté pour prendre un Nid

La Brillanne, 13 Août.

Un jeune nomade imprudent, avait pris la mauvaise habitude de grimper sur les pylones de la canalisation électrique qui relie l'usine de Ventavon à celle de Villeneuve, en vue de dénicher les petits oiseaux qui élèvent leurs jeunes couvées au haut de ces grands poteaux métalliques. Mal lui en a pris car, ayant passé trop près du fil électrique il a été électrocuté et est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital d'Oraison.

Il est à souhaiter que cette terrible leçon serve d'exemple à tous les jeunes imprudents qui, malgré l'avis réitéré sur chaque pylone, sont tentés d'en faire l'ascension.

Les Chasseurs du Var aux Chasseurs des B.-du-Rh.

Nous recevons de Salernes (Var) la note suivante :

Nous venons de lire avec attention et beaucoup d'intérêt l'article sur la chasse paru dans un journal de Marseille du 10 courant. Les sentiments d'indignation et de protestations qu'il contient dénotent de la part de son auteur, un caractère franc, résolu et énergique. Aussi, les chasseurs du Var qui partagent les mêmes sentiments, applaudissent de tout cœur à ses paroles et voient avec plaisir se former le grand meeting qui doit avoir lieu à Marseille ; seulement, qu'il nous soit permis, chers camarades, et cela dans un intérêt commun, puisque nous faisons partie de la même zone, de vous faire remarquer qu'en ce qui concerne la repasse à la grive, il serait bon, au lieu de demander sa suppression complète, de ne demander qu'à l'amoindrir, et surtout, à la règlementer sévèrement. Ainsi, il nous semble que l'article 8 des vœux émis par nos sociétés dans la réunion du 29 juin dernier, servirait le mieux de terrain d'entente entre Marseillais et Varois, pour ce qui touche à cette chasse ; cet article dit ceci : « Que la chasse à la grive et à ses congénères, avec appeaux et appelants, ainsi que celle de pigeon ramier, soit autorisée après la fermeture générale, jusqu'au 15 mars inclus, au posé et au vol, mais uniquement au poste ».

Par les mots « terrain d'entente » nous laissons supposer qu'un désaccord pourrait se produire, si nous n'y prenons garde ; parce que beaucoup de chasseurs, de plusieurs régions des deux départements, comptent sur le retour des grives et ne profitent presque que de cette chasse. Il faut donc éviter, par-dessus tout, toute espèce de discussion entre chasseurs de bonne foi pour ne pas faire rire les braconniers et leur donner le bénéfice d'un manque d'entente. Ce qu'il faut, chers camarades, pour le moment, (ce qui presse le plus) c'est nous unir et marcher la main dans la main, afin d'arriver à faire supprimer dans l'arrêté de fermeture, la chasse à la bécasse jusqu'au 31 mars (ce qui n'est qu'un prétexte pour tuer les perdreaux déjà accouplés) et faire autoriser celle de l'étourneau.

Nous entendons dire, depuis des années et des années : il n'y a plus rien ! il n'y a plus rien !! eh bien, cessons aujourd'hui nos clameurs qui ne sont pas en haut lieu entendues ; mais agissons et préparons-nous résolument à nous serrer les coudes de plus près et formons une Confédération des départements du Midi, afin d'émettre des vœux sérieux et les faire présenter au Parlement par nos représentants, en vue de réformer la loi de 1844, surtout en ce qui concerne ce malheureux petit lapin que l'on veut, malgré toutes les protestations, laisser dans la classe des animaux nuisibles ; nuisibles à qui et à quoi, puisqu'il n'y en a presque plus ? Quelle dérision ! Ce qu'il faudrait aussi, ce serait demander la suppression du droit de chasse dans les enclos, en temps prohibé, et celle de la tolérance des lacets et filets dans plusieurs départements des Pyrénées.

Pour terminer, nous prions nos voisins de bien comprendre notre pensée, et surtout, de ne voir dans nos observations, que la crainte d'un échec dans nos revendications, unie à l'ardent désir de la réussite. — FERAUD, président des Sociétés de Chasseurs du Var.

MOUVEMENT OUVRIER

COMITE INTERSYNDICAL DE L'ALIMENTATION

Un Comité intersyndical d'action et de propagande est formé en vue de faire observer la loi sur le repos hebdomadaire. Ce Comité considérant que la loi du 13 juillet 1906 (repos hebdomadaire), n'est pas appliquée d'une façon efficace dans notre ville et dans ses environs, se propose, dans l'intérêt des travailleurs, d'en assurer l'application. Les ouvriers et employés de l'alimentation ne bénéficiant pas de leur journée de repos sont invités de s'adresser, par écrit, au Comité intersyndical de l'alimentation, Bourse du Travail, bureau n. 3.

CHARRETIERS-CHARGEURS

Le Syndicat international des ouvriers charretiers-chargeurs avise la corporation qu'il a établi un bureau de placement gratuit au boulevard Maritime, 4 (Joliette). Les entrepreneurs de camionnage peuvent s'y adresser, le meilleur accueil de bienvenue leur sera réservé. Le bureau de placement gratuit sera ouvert, du lundi matin au samedi soir, non compris le dimanche.

OUVRIERS BOULANGERS

Le Conseil syndical, de concert avec la Commission de revendications des salaires et travail à la machine, informe tous les ouvriers boulangers qu'une réunion corporative aura lieu jeudi prochain, à 3 heures du soir, à la Bourse du Travail. Au cours de cette assemblée, la Commission rendra compte des travaux et des démarches qu'elle a effectués jusqu'à ce jour. Un pressant appel est fait à tous les ouvriers soucieux de leurs intérêts.

Un Comité Municipal des Fêtes

La création de ce Comité a été proposée au Conseil municipal. — Organisation de fêtes vraiment populaires. — Projets grandioses.

La quinzaine d'aviation au parc Borély a donné une idée de ce que peuvent être les fêtes populaires à Marseille. L'empressement de la foule, son enthousiasme provoqués par les exploits des Fischer et des Aubrun, sont les indices du plaisir que prend le public de notre ville aux choses de l'aviation en particulier et à toutes les fêtes en général, pourvu qu'elles présentent quelque attrait.

Cette expérience récente a démontré la nécessité de faire quelque chose dans cet ordre d'idées, pour notre ville, pour sa population. C'est l'avis de quelques membres du Conseil municipal et notamment de M. Sépet qui, au cours d'une des dernières Commissions plénières, a émis la proposition de créer une Commission permanente des fêtes dans laquelle entreraient des membres de l'assemblée communale et des commerçants.

Cette idée que nous approuvons entièrement n'a pas encore été réalisée. Son auteur s'est borné à la lancer, les vacances et l'absence de la plupart de ses collègues ne lui permettant pas, pour l'instant, de donner corps à sa proposition. Mais enfin, il est déjà fort heureux que l'idée ait été émise, car il ne fait pas de doute qu'elle germera. Les conseillers municipaux présents au moment où M. Sépet fit connaître sa proposition, l'ont accueillie avec faveur. Ils s'y rallieront encore, il faut le croire, lorsqu'il la précisera et demandera à ses collègues un vote définitif.

La constitution d'une Commission municipale permanente des fêtes soulèvera peut-être quelques objections. On fera sans doute observer qu'une Commission de ce genre existe déjà et que, pour ne pas être municipale, elle n'en a pas moins accompli certains efforts dignes de reconnaissance. Et l'on dira : A quoi bon créer un nouveau rouage, alors que l'ancien fait très bien l'affaire ?

A cela il est permis de répondre que l'actuelle Commission permanente des fêtes, malgré toute sa bonne volonté, n'a pu jusqu'à ce jour, répondre à ce que l'on attendait d'elle. Et la raison en est bien simple. Pour organiser de grandes fêtes populaires, il faut naturellement de l'argent. Or, avec quels subsides la Commission permanente a-t-elle organisé les quelques réjouissances de ces dernières années ? Avec des versements opérés par les commerçants, c'est-à-dire avec des ressources insuffisantes et parfois incertaines. Comme il n'est guère possible de recourir chaque fois à la générosité privée, la Commission a toujours été très ménagère de ses deniers et n'a toujours agi qu'avec le souci constant de rentrer dans les fonds avancés et d'opérer même des bénéfices afin de pouvoir recommencer et faire mieux l'année suivante. De sorte que les fêtes qu'elle a organisées n'ont jamais eu qu'un cadre restreint ; elles comportaient en outre un droit d'entrée et ne pouvaient par conséquent revêtir un caractère vraiment populaire.

Une Commission municipale ne serait pas en butte aux mêmes soucis. Créée par le Conseil municipal, elle agirait sur ses indications et sous son contrôle. Lorsqu'elle organiserait une fête, elle saurait que les ressources nécessaires seraient mises à sa disposition, non pas comme une avance unique qui l'obligerait à rentrer dans ses fonds afin de pouvoir faire face aux dépenses des réjouissances futures, mais plutôt comme un crédit spécialement affecté à l'organisation de la fête du moment et qu'il serait loisible de dépenser entièrement sans se soucier du lendemain. Ainsi on pourrait faire de grandes choses et les faire sans que le public ait à délier les cordons de sa bourse. Car si l'on veut que la population entière ait sa part de joie dans une fête, encore faut-il ne pas lui demander de l'argent. Sinon toute une partie de cette population, et la plus intéressante, restera à la porte.

Les dernières fêtes d'aviation sont une preuve de ce que nous avançons. Organisées par l'initiative privée, elles comportaient naturellement un droit d'entrée. Combien purent se payer le petit luxe de pénétrer dans le parc Borély ? On n'a qu'à comparer les recettes effectuées chaque jour par le Comité d'organisation avec le nombre de gens qui attendaient sur la plage que les aviateurs aient l'amabilité de se montrer à eux, pour que l'on soit édifié : Lorsqu'il y avait 5.000 personnes sur les pelouses du parc, plus de 100.000 se pressaient au dehors. Si les aviateurs n'étaient pas sortis du parc, les neuf dixièmes de la population ne sauraient pas encore ce qu'est un aéroplane.

Non, des fêtes pareilles ou analogues, devraient être organisées par la ville. Certes, l'opinion lancée par M. Sépet coûtera peut-être passablement cher aux contribuables. Mais tout est relatif. Il ne faut pas oublier que le budget de la ville de Marseille se balance à 32 millions et qu'une dépense que nous supposons être de cent mille francs, lourde pour le budget d'une petite ville, peut-être très bien supportée par celui de notre grande et belle cité, d'autant plus que l'argent consacré ainsi à des réjouissances populaires ne serait jamais entièrement perdu. Les fêtes peuvent être organisées de telle façon qu'elles attirent des curieux tout au moins des environs de Marseille. Les commerçants bénéficieraient ainsi de recettes supplémentaires et la ville pourrait récupérer une partie de sa mise de fonds par l'octroi. Mais ne récupérerait-elle rien, qu'elle aurait au moins la satisfaction d'avoir diverti ses habitants. Et ce serait là un résultat appréciable.

L'idée de M. Sépet mérite donc mieux que l'oubli. Nous savons que des conseillers municipaux veulent la faire entrer dans la pratique et que des projets grandioses se précisent en leur esprit. Ils peuvent être certains que la population applaudira à leur initiative.

JEAN ROZAYS.

LE TEMPS QU'IL FAIT

La Neige en Août

Aurillac, 13 Août.

La neige a fait son apparition en Auvergne. Plusieurs montagnes sont recouvertes d'une assez forte couche blanche. Dans le Cantal notamment sur les sommets du Plomb-du-Cantal et sur les hauts plateaux du canton d'Allanche et de Condat, la chute de neige a été plus abondante.

Le Circuit Aéroplane de l'Est

4e Etape : Mézières-Douai, 130 kilomètres

Mézières, 13 Août.

La quatrième étape du circuit de l'Est se court aujourd'hui sur le parcours Mézières-Charleville-Douai. La distance qu'ont à couvrir les aviateurs est de 130 kilomètres.

Le temps est malheureusement moins favorable que pour les épreuves précédentes. Le vent a considérablement retardé le départ. Mamet et Legagneux partis dans la matinée, ont dû atterrir à peu de distance. Leblanc et Aubrun ne sont partis que dans l'après-midi.

Le Départ de Mézières

La violence du vent retarde les départs. Legagneux et Mamet s'envolent. — Leblanc et Aubrun attendent.

Mézières, 13 Août.

Le vent souffle ce matin avec violence. Le départ de la quatrième étape du circuit se trouve de ce fait retardé.

A 7 heures 05, Legagneux, qui a sorti son appareil, se décide à partir. Mamet en fait autant à 7 heures 24.

Aubrun et Leblanc n'ont encore pris aucune décision.

Villers-Aviation, 13 Août.

Leblanc a déclaré qu'il évaluait la vitesse du vent à 10 ou 12 mètres à la seconde. D'un examen de l'atmosphère, il déduit que des remous gênants existent. En conséquence il préfère ajourner son départ. Dans tous les cas il partira sûrement aujourd'hui, mais pas avant 2 heures de l'après-midi.

Leblanc est frais et dispos. Aubrun se repose.

Weymann, qui a brisé hier soir son appareil en allant à la recherche de Lindpaintner, est rentré à Châlons. Il espère pouvoir aller demain à Douai.

LE DEPART DE LEBLANC ET D'AUBRUN

Mézières-Charleville, 13 Août.

A 3 h. 55, Leblanc part le premier et s'envole dans la direction de Douai. Dix minutes après, Aubrun s'envole à son tour. Le vent a molli, mais il souffle encore avec une certaine force.

A 5 heures du soir, les officiers partiront très vraisemblablement pour Mourmelon.

En Route

Legagneux et Mamet sont forcés d'atterrir.

Villers-Aviation, 13 Août.

Legagneux a atterri à Chilly, près de Maubert-Fontaine, dans le département des Ardennes.

Hirson, 13 Août.

Par suite de la violence du vent, Mamet a dû atterrir à Auges, petit village situé à 14 kilomètres d'Hirson. L'atterrissage a été brusque et un ressort transversal de l'appareil s'est brisé. Des ouvriers de la localité réparent l'avarie. Mamet compte repartir vers 3 heures.

Charleville, 13 Août.

Legagneux a atterri une seconde fois à la Capelle. Il doit être reparti maintenant.

Hirson, 4 h. 35, 13 Août.

Mamet vient d'repartir.

La Capelle-en-Tierache, 13 Août.

Legagneux a atterri à La Capelle à 3 heures 30. Après avoir pris de l'essence il est reparti à 4 heures 30.

Vervins, 13 Août.

Reprenant son vol, Legagneux est passé à Hirson à 3 heures 48. Mamet est arrivé quelques instants après et a atterri dans un champ, près d'Hirson, au lieu dit Champ-Roland. Après une demi-heure de repos, il est reparti à 5 heures.

Leblanc et Aubrun sont passés, presque ensemble, à 4 heures 48. Les aviateurs ont été acclamés.

Maubert-Fontaine, 13 Août.

Leblanc est passé à 4 heures 20, Aubrun à 4 heures 25.

Legagneux, qui avait atterri ce matin à Chilly est reparti à 1 heure de l'après-midi. Mamet, qui avait atterri à Tarzy à 8 heures 15, est reparti à 3 heures 15.

On ne signale aucun accident.

A Douai

A l'aérodrome de La Brayelle. — Dans l'attente. — Pas de nouvelles de Charleville.

Douai, 13 Août.

Il fait beau. Le ciel s'est dégagé dans la nuit, mais il souffle un vent violent. L'arrivée du circuit de l'Est doit se faire à l'aérodrome de la Brayelle, à quatre kilomètres de la ville, dans une plaine magnifique. C'est un des plus beaux champs d'atterrissage qui soient au monde. On y a fait des installations de fortune, des tentes flanquées de faisceaux de drapeaux, qui mettent une note pimpante dans les champs.

Il y a pas mal de monde, sans que ce soit la cohue. La grande foule sera pour demain. En attendant les nouvelles, les privilégiés visitent les hangars. L'un abrite le nouveau biplan de Bréguet. C'est un gigantesque oiseau de 14 mètres 60 d'envergure, qui est construit pour enlever cinq personnes avec un poids total de 400 à 450 kilogrammes. C'est de Baeder qui doit le piloter avec Louis Breguet. L'appareil a, ces derniers temps, établi le record du poids utile transporté, en enlevant 322 kilogrammes.

La journée a des allures de grande fête. L'entrain et la bonne humeur règnent victorieusement. Parmi les personnalités présentes, qui attendent les aviateurs, on remarque MM. Bertin, maire de Douai ; Edouard d'Hooghe, président de la Société d'encouragement à l'aviation du Nord et du Comité juridique international de l'aviation ; Louis Breguet, Deville Pierre, Jean Delangre, Holtz, Lebocuq, député de Paris ; de Barollet, directeur départemental des Postes ; Givron Gilles, inspecteur principal de la Compagnie du Nord ; Thiry, directeur des mines de l'Escarpelle ; Gray, Collignon, Dalloz, etc.

Le ciel commence à se couvrir et le vent ne faiblit pas. On n'a aucune nouvelle du parcours.

Douai, 13 Août.

On attend avec impatience des nouvelles de Charleville. On espère apprendre le départ de Leblanc et d'Aubrun. En effet, si ces deux aviateurs ne partaient pas aujourd'hui avant cinq heures trente, et n'arrivaient pas avant sept heures trente, les conditions du circuit de l'Est n'ayant pas été remplies par aucun concurrent le prix de 100.000 francs ne pourrait être attribué l'épreuve se réduisant à l'attribution d'un prix de 50.000 francs, qui irait à l'aviateur ayant effectué, dans les délais prévus, le plus grand nombre d'étapes complètes, ou, suivant le cas, le plus grand nombre de kilomètres. Ce serait là la conséquence du règlement. Arriveraient-ils le 17 à Paris, ayant totalement bouclé le circuit, que ni Leblanc, ni Aubrun, ni Legagneux ne toucheraient le prix de 100.000 francs pour avoir terminé une étape hors des délais prescrits.

Le public est parti. Il reviendra cette après-midi pour assister aux vols de Baeder et de Breguet.

L'ARRIVEE DE LEBLANC ET D'AUBRUN

Douai, 13 Août.

Leblanc vient d'atterrir à 6 heures 55 ; la foule lui fait une ovation formidable.

Avant d'arriver à Douai, Leblanc s'était arrêté à Landrecies.

Douai, 13 Août.

Par un vent violent soufflant par rafales, au milieu d'un foule immense, qui a témoigné d'un enthousiasme indescriptible, Aubrun est arrivé à 6 heures 25. Il était très fatigué par la lutte qu'il a eu à soutenir contre la tempête.

LE TEMPS DU PARCOURS

Douai, 13 Août.

Le temps officiel d'Aubrun est de 2 heures 19' 4" 3/5. Celui de Leblanc, 3 heures 3' 18".

Le Prix du « Daily Mail »

Londres, 13 Août.

L'*Evening News* rappelle que le *Daily Mail* a offert un prix de 25.000 francs destiné à l'aviateur qui, dans les douze mois finissant demain dimanche à minuit, aura parcouru le plus de kilomètres à travers champs.

Ce matin, Paulhan avait un total de 480 mille ; Graham Withe 443 mille ; un officier français anonyme 500 mille.

Graham Withe passa la journée à augmenter son total, qui atteint maintenant 590 mille.

Chartres, 13 Août.

Paulhan, concourant pour le prix du *Daily Mail*, a effectué aujourd'hui trois fois le trajet aller et retour de Buc à Chartres. Il est arrivé à l'aérodrome de Chartres à 6 heures et demie du matin, à 3 heures et demie de l'après-midi, à 6 heures et demie du soir. Il en est reparti chaque fois après avoir renouvelé sa provision d'essence.

Autour du Circuit

Weimann victime de son dévouement en venant en aide à Lindpaintner.

Mézières, 13 Août.

Voici dans quelles circonstances, Weimann a été victime de son dévouement, en venant en aide à Lindpaintner.

Vers cinq heures, une longue clameur s'éleva. La foule venait de découvrir à l'horizon un nouvel appareil. Nul doute, c'était Lindpaintner, arrivant des hangars Sommer à Douzy. On allait donc voir au ciel une foule d'aéroplanes.

C'était la joie, quand le public, dont Mamet venait de détourner un moment l'attention, regarda du côté du biplan. Il n'y avait plus rien. Seuls, quelques pigeons et quelques canards découragés battaient l'air de leurs ailes. Plus de Lindpaintner, seulement, où on l'avait vu, quelques minutes avant, une fumée noire tourbillonnait.

On prévint Sommer. On l'engagea à aller, par les airs, s'enquérir de l'état, qui pouvait être grave, de son pilote, mais Sommer venait de céder son appareil au lieutenant de Caumont. Alors, tout simplement Weimann se dirigea vers son aéroplane. — Ce pauvre « Lapind'l'air », on ne peut pas le laisser comme ça ! »

Le moteur fut mis en marche et l'oiseau se releva. Cependant, sous le hangar déserté de Weimann, ses mécaniciens grommelaient. Derrière un rideau d'arbres, il disparut bientôt, puis on le vit s'élever, puis à nouveau il disparut. Il cherchait le biplan de Lindpaintner, grand oiseau jaune enfoui dans les murs.

Les minutes passaient, rien. Quelques minutes plus tard, à toute vitesse, une auto dévalait vers le village de Nouvion-sur-Meuse, endroit probable de la chute. Elle venait de traverser le village de Nouvion, lorsqu'on aperçut sur une bécane, zigzaguant un peu, Weimann portant Lindpaintner sur son marchepied. Il voit l'auto et jetant presque par terre ce pauvre Lindpaintner : « Ah ! chic, l'auto, on ira plus vite ! »

Tranquillement, il remet à un brave homme la bicyclette qu'il venait de louer pour regagner le terrain d'aviation, monte en auto avec Lindpaintner, et, en essuyant les verres de son lorgnon : « Venez donc voir l'aéro, il est dans les champs. C'est au bord du chemin creux qui coupe, à une profondeur de trois mètres, une prairie en pente assez forte. Sur le chemin, c'est le Sommer de Lindpaintner, qui a atterri là, sans avarie, parce qu'il était épuisé, et que l'appareil penchait. A droite, sur l'autre champ dont les fils de fer sont brisés, c'est le pauvre biplan Farman, n'ayant plus de train d'atterrissage, plus d'hélice, avec des bouts de toile de ses plans, qui pendent lamentablement. Le plan inférieur est posé à plat sur la prairie.

Lindpaintner s'approche : « Vous ne savez pas son premier mot, quand il est descendu ? » C'était à un gendarme qui était arrivé là tout tremblant, et qui lui avait demandé s'il n'était pas blessé. Weimann lui a répondu simplement : « Non, je crois que je n'ai rien, mais vous n'auriez pas une brosse, je suis tout sale ! »

De l'autre côté de la Frontière

TOUS LES ALLEMANDS NE PARLENT PAS DE LA MITRAILLE

Mézières, 13 Août.

Un de nos confrères a demandé au baron Von Parish, président de l'Académie allemande (Fur Aviatik), qui accompagne Lindpaintner, son impression sur le circuit de l'Est.

Le baron Von Parish a exprimé son admiration et il s'est félicité du grand et imposant succès du circuit de l'Est, dont le souvenir restera toujours dans l'histoire de l'aviation. Il a ajouté :

« L'irritation et les menaces de notre presse sont absurdes. Technicien de l'aviation, j'affirme que pas un coup de fusil ne partirait. »

QUELQUES OPINIONS

Berlin, 17 Août.

On s'occupe beaucoup dans les milieux compétents de Berlin du circuit de l'Est. Le capitaine de vaisseau von Pustau, qui passe à juste titre pour une autorité en matière d'aviation, a fait au correspondant du *Matin* les déclarations suivantes :

« Je suis heureux, a-t-il dit, de vous exprimer toute l'admiration que j'éprouve pour cette formidable entreprise. La France a été ici de nouveau la révélatrice, comme elle l'a été déjà pour tant de choses, notamment en ce qui concerne la marine. Il faut dire que l'aviation semble être tout particulièrement du domaine des Français. C'est en France que se sont formés tous les pilotes de valeur, à quelque nation qu'ils appartiennent : les Lindpainther, les Kinet, les Efimoiff et tant d'autres. Aussi devons-nous à la France une grande reconnaissance.

« Ceux qui chez nous entendent quelque chose à l'aviation et savent au prix de quels efforts et de quelles luttes la conquête de l'air a pu être réalisée comprennent parfaitement l'enthousiasme qui s'est emparé de la France entière à la suite des hauts faits de ses aviateurs, et nous nous associons de tout cœur à cet enthousiasme.

UNE DATE HISTORIQUE

L'on peut dire, sans exagération, que les épreuves du Circuit de l'Est marqueront dans l'histoire.

« En ce qui concerne les vols accomplis ces derniers jours par les officiers français, il faut dire qu'ils ont dépassé tout ce qu'on osait espérer.

« Ces exercices ont prouvé une fois de plus les immenses services que l'aviation peut rendre à l'armée, principalement pour la transmission des ordres, pour le service d'éclaireurs, et aussi dans le combat, puisqu'il ne sera pas difficile de munir chaque aéroplanes de projectiles avec lesquels il pourra bombarder les troupes ennemies.

« Ce serait une erreur de croire, en se basant sur les exercices entrepris l'autre jour par le bataillon cycliste de chasseurs de Saint-Nicolas, que les aéroplanes pourront difficilement échapper aux balles de l'infanterie, car il leur sera toujours possible de s'élever à une hauteur assez grande pour se mettre hors de la portée des projectiles.

« Par contre, il est erroné de croire que dans la guerre contre les dirigeables ils pourront rendre les mêmes services que les sous-marins contre les cuirassés. Ne pouvant se cacher, les aéroplanes seront à la merci du feu des navires aériens avant seulement d'avoir pu leur faire le moindre mal.

« Quoi qu'il en soit, a déclaré en terminant M. von Pustau, l'idée du Circuit de l'Est reste grandiose, et les expériences faites ont démontré bien nettement les nombreuses qualités des aéroplanes. »

L'AVIS DU COLONEL GŒDKE

Notre confrère a eu également l'occasion de causer avec le colonel Gœdke, le brillant chroniqueur militaire du *Berliner Tageblatt*. Lui aussi est plein d'admiration pour les magnifiques succès remportés par nos aviateurs, pour leur bravoure et les capacités qu'ils ont révélées.

« — Que pensez-vous, colonel, lui demandai-je, de l'utilisation des aéroplanes au point de vue militaire ?

« — Mais, me répondit-il, je crois qu'ils peuvent rendre de très grands services, et comme éclaireurs, et pour transmettre rapidement des ordres d'un point à un autre.

« Les expériences faites ces jours-ci aux environs de Nancy ont été concluantes. C'est un excellent commencement, qui justifie les plus grandes espérances.

« Elles ont démontré que les aéroplanes sont une arme que l'on pourra, avec grand succès, employer en campagne, à condition évidemment que la hauteur qu'ils atteindront dépasse cinq cents mètres. Ce qui est pour eux une sauvegarde, c'est d'une part leur vitesse, et d'autre part, leur petitesse. Ils sont appelés à compléter admirablement le service d'informations de la cavalerie. Sans doute, et c'est leur point faible, ils resteront dépendants des conditions atmosphériques.

« D'autre part, je ne crois pas qu'on puisse les utiliser sérieusement pour l'offensive. La quantité de projectiles qu'ils pourront emporter sera toujours limitée. Mais encore une fois, il ne faut pas oublier que ce n'est toujours qu'un commencement, que les perfectionnements que la technique apportera encore aux aéroplanes pourront changer bien des choses. En attendant, il nous faut constater que cette fois-ci de nouveau, ce sont les Français qui nous ont montré le chemin et qu'ils sont nos maîtres. »

SALUT A L'OISEAU QUI VIENT DE FRANCE

Strasbourg, 13 Août.

La *Burger Zeitung*, qui s'imprime en allemand, publie cet après-midi une poésie patriotique due à la plume du poète Rieffel.

Elle est écrite en dialecte alsacien, mais se termine crânement en français comme suit :

Salut à l'oiseau qui vient de France !

A la Prud'homie de Pêche

UNE NOUVELLE INSTALLATION

S'il est une institution digne de respect c'est bien certainement la prud'homie de pêche de Marseille. Son origine se perd dans la nuit des âges. L'acte de naissance de celle qui régit les intérêts des pêcheurs de notre bassin, remonte, en effet, à 1221 et nous ne croyons pas qu'il existe, en France au moins, une association qui puisse présenter une antiquité aussi reculée. Qu'on se reporte par l'esprit à l'époque où les pêcheurs marseillais reconnurent l'utilité de la solidarité ; qu'on veuille bien se souvenir de ce Moyen-Age trouble et troublé où l'autorité politique et sociale s'éparpillait en des mains si diverses ; où, de commune à commune, la monnaie, les poids, les mesures, changeaient, comme le souverain, bien souvent ; où de province à province, la langue était modifiée ; où, en un mot, rien n'était solide mais soumis, au contraire, aux caprices, aux mauvaises volontés, aux intransigeances de maîtres parfois étrangers, vivant éloignés de leurs seigneuries et exigeant quand même leurs redevances quels que fussent les malheurs du temps. Eh bien ! c'est à cette époque, au milieu de ces désordres dont nul ne pouvait prévoir la fin ou l'amélioration, que les pêcheurs de Marseille comprirent que l'union était indispensable. Ils se groupèrent, se donnèrent des guides, des chefs, choisis parmi les membres de la corporation, et auxquels ils jurèrent obéissance et respect. Les prud'hommes ne devaient pas être simplement les plus riches, mais les plus sensés, les plus probes, les plus instruits. Ils étaient qualifiés par leurs fonctions à éteindre les différends, à ramener les égarés, à faire régner la concorde entre des confrères et la justice sur tous.

C'est parce que les prud'hommes pêcheurs qui ont dirigé la prud'homie ont rempli ce rôle et cette tâche que l'institution a traversé les siècles, toujours plus prospère et plus large. Et c'est parce que le progrès ne s'est pas arrêté que la prud'homie fait bâtir, aujourd'hui.

Tout le monde connaît, à Marseille, la maison qui s'élève au numéro 182 du quai du Port, en face le service sanitaire. Le rez-de-chaussée est occupé par l'atelier où sont teints les filets. Il y a là un essai réussi de coopérative. Moyennant une rétribution minime, les pêcheurs passent leurs filets à la teinture, tour à tour. L'administration de la prud'homie prend toutes les charges d'établissement, et les membres de l'Association trouvent une économie sensible, avec un travail facilité, et grâce à un matériel des plus complets.

Les autres étages de l'immeuble sont occupés par le bureau du secrétaire-archiviste, M. Moullet, par la salle du tribunal de pêche et, enfin, par le logement du garde. Mais la place manquait. Le nombre des pêcheurs ayant augmenté dans des proportions sérieuses, les services ne peuvent plus se mouvoir.

— Que faire ? se demanda M. Cyrille Giniac, premier prud'homme ...

— S'agrandir, répondirent ses collègues, J.-B. Magnone, Daniel Olivier, André Jourdan, Dominique Guarracino, élus en décembre dernier.

Et M. Moullet, secrétaire-archiviste élu de la prud'homie, chargé de rechercher les moyens d'atteindre le but désiré par les prud'hommes se mit à l'œuvre.

Tout d'abord il fallait que la Prud'homie ne changeât pas de domicile. Nulle place meilleure ne pouvait être trouvée pour une institution de cette nature. Tous les services y sont installés depuis 1853 et on ne saurait trouver mieux. D'ailleurs, après bien des recherches, il fut démontré que la prud'homie est propriétaire de l'immeuble qu'elle occupe. En effet, depuis 1853, elle paie seule les contributions foncières de la maison achetée en 1852 à M. Jean Barbe, tailleur de pierres. Et, bien que l'acte d'achat se soit égaré, il est certain que la Prud'homie est chez elle. En tout cas, l'administration des Domaines, qui a fouillé tous ses sommiers, n'a trouvé nulle trace pouvant permettre de croire que l'immeuble est compris parmi ceux que l'Etat met à la disposition des services publics.

Cette question de propriété éclaircie et établie par les recherches actives de M. Moullet, M. Cyrille Gignac convoqua ses collègues, puis la corporation tout entière des pêcheurs. Ceux-ci comprirent la nécessité de l'amélioration désirée par le bureau. Ils étaient, d'ailleurs, les uns et les autres, convaincus depuis longtemps de l'urgence d'un exhaussement de l'immeuble prud'homal. Et c'est ainsi que la corporation tout entière confirma la décision prise par les vigilants prud'hommes qu'elle a mis à sa tête.

Depuis, les tailleurs de pierres, les maçons, les charpentiers, ont pris possession de la prud'homie. Et c'est justement ce remue-ménage qui nous a engagé à demander quelques renseignements. Tout le monde connaît, dans le quartier Saint-Jean, les faits que nous venons de résumer ; ils nous ont été confirmés par M. Moullet qui nous a déclaré que les prud'hommes actuels comprennent à merveille les intérêts généraux de la corporation des pêcheurs et que la décision prise de surélever de deux étages la maison de la prud'homie, ne pouvait qu'être approuvée par tous. Elle l'a été.

Dans quelques mois, donc, les services prud'homaux seront à l'aise. L'immeuble, qui porte le numéro 182 sur le quai du Port, a le numéro 69 sur la rue Fontaine-Rouvière. Il n'est pas très large, mais les deux étages que l'on bâtit suffiront amplement à tous les besoins.

Et nous avons profité de cette nouvelle visite à notre vieille prud'homie des patrons pêcheurs pour nous rémémorer quelques-unes des particularités de cette organisation curieuse. C'est ainsi que les jugements des prud'hommes — seuls, peut-être dans la justice française — ne peuvent être frappés d'appel. Ils sont irrévocables. Le premier prud'homme peut, dans le cas où le tribunal qu'il préside n'obtiendrait pas le respect auquel il a droit de la part de ses justiciables, requérir le poste du fort Saint-Jean — qui est tout proche, comme on sait — et faire arrêter les délinquants. Les jugements sont immédiatement exécutés. Et tel patron qui serait, par exemple, condamné, le dimanche, à payer à ses matelots une somme quelconque, se verrait saisir le mercredi, s'il ne s'exécutait pas.

Comme on le voit — et ne serait-ce qu'au point de vue de la rapidité — les jugements des prud'hommes ne ressemblent pas à ceux des autres tribunaux. Ils y ressemblent moins encore en ce qui concerne les frais : ceux occasionnés par ces jugements ne sont jamais onéreux pour les condamnés...

J.-F. MALAN

Le Drame Sanglant de Marignane

Aix, 13 Août.

L'instruction de cette affaire suit son cours normal et si nos prévisions sont justes, elle sera bientôt close. L'auteur de cette tragédie, Pierre Martial, n'a fait que confirmer en tous points la relation que nous avons faite le 3 août dernier.

Le magistrat instructeur, l'honorable M. Champsaur, a commis deux médecins experts : un à Marignane pour examiner les blessures de Couton ; l'autre à Marseille pour examiner celle de la dame Chabran Andréa, épouse Pierre Martial.

Or il résulte du premier rapport médical que M. Couton est hors de danger. En effet quand le médecin expert fut pour le visiter, il le rencontra sur son aire en train de charger sa charrette.

Quant à la femme Chabran, actuellement 3, rue Hoche, à Marseille, l'expertise n'a pas enc